

 <https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1123729-caen-le-prevenu-violente-sa-fille-et-menac...>

 2 min read

Caen. Le prévenu violente sa fille et menace le principal qui a signalé la situation

A Caen, un père de 33 ans élève seul sa fille, à présent âgée de 15 ans. Au collège Dunois, elle parle à un adulte d'une punition à coups de ceinture infligée par son père. Il n'y aura pas de signalement, car le père apaise la situation : *"J'ai été élevé comme ça, je reproduis."* Le 13 février 2024, lorsqu'il arrive devant le collège en voiture pour y reprendre sa fille après les cours, la surveillante le distingue clairement asséner une "bonne" gifle à sa fille. Le principal du collège fait un signalement. Le 19 février, averti, le père vient au collège voir le principal, car sa fille vient d'être "placée". *"Tu veux que je fasse cramer le collège ?"*, le menace-t-il. Par ailleurs, lors de son audition, la fille assure que son cocard vient du fait qu'elle a heurté la table de nuit : *"C'est pas mon père."* A l'audience du mercredi 3 juillet, le père est absent. L'avocat pris par un administrateur ad hoc demande 1 500€ de dommages et intérêts. La procureure dénonce : *"Elle a intégré la violence comme normale."* L'homme écope de 3 mois de prison sans aménagement initial, car son absence l'empêche.

Generated with Reader Mode